

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE

A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.300-6 DU CODE DE L'URBANISME

Par arrêté en date du 14 novembre 2024, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme, pour une durée de 15 jours consécutifs **du lundi 9 décembre 2024, 09h00 au lundi 23 décembre 2024, 17h00.**

Ladite enquête publique portera

- sur l'intérêt général de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines
- sur le projet de dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné, par décision n° E24000065 / 78, en date du 24 octobre 2024, Monsieur Henri MYDLARZ, Ingénieur des Travaux Publics, en qualité de Commissaire-enquêteur, et Monsieur Patrick AUBOURG, Chef de projet au commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (retraité), en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant, pour l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines

Pendant toute la durée de l'enquête publique, Le dossier du projet mise en compatibilité du PLUi sera déposé **en version papier** et mis à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs du lundi 9 décembre 2024, 09h00 au lundi 23 décembre 2024, 17h00 en **mairie de Montigny-le-Bretonneux**, 66 rue de la Mare aux Carats – 78180 Montigny-le-Bretonneux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi et vendredi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 17h15, mardi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 20h (pendant les vacances scolaires le Mardi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 17h15), mercredi de 13h15 à 20h, jeudi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h15) - et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Le dossier d'enquête publique **en version numérique** pourra également être consulté aux mêmes dates sur un support informatique situé en **Mairie de Montigny-le-Bretonneux** et à **l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique**, accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique en **version numérique** est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines aux adresses suivantes : www.saint-quentin-en-yvelines.fr , <https://www.registre-numerique.fr/plui-saint-quentin-en-yvelines>

Le dossier d'enquête publique intègre l'avis de l'autorité environnementale

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Un **registre « papier »** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en **mairie de Montigny-le-Bretonneux**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à **l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes, aux jours habituels et heures habituels d'ouverture au public.

En outre, un **registre dématérialisé** est également mis à la disposition du public du lundi 9 décembre 2024, 09h00 au lundi 23 décembre 2024, 17h00,

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-saint-quentin-en-yvelines>

Le public pourra aussi consulter ledit registre dématérialisé à cette adresse.

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines – Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff – BP 10118- 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations écrites seront reportées sur le registre dématérialisées et consultables sur ledit registre."

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra **en Mairie de Montigny-le-Bretonneux**:

- le mercredi 11 décembre de 17h00 à 20h00.
- le lundi 23 décembre de 14h00 à 17h00

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra à **l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines** :

- Jeudi 19 décembre de 14h00 à 17h00h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Montigny-le-Bretonneux et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Au terme de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées par le public lors de l'enquête publique, ainsi que du rapport et de l'avis motivé du Commissaire-enquêteur.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de révision du PLU de la commune de Coignières, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M. Cyril GIOT (tél : 01.39.44.88.87 – cyril.giot@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff – ZA du Buisson de la Couldre - 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64).